



Décembre 2018



SENNINGHEM

Bulletin Municipal n°23



LE MOT DU MAIRE

Chers habitants,

Au niveau national, après Toulouse, Paris, Nice, une nouvelle attaque terroriste a eu lieu à Strasbourg. **Ayons une pensée pour ces victimes et leurs familles ainsi que pour les blessés qui luttent encore.** Non !!! Nous ne renoncerons pas à notre mode de vie, à notre liberté de faire et d'être ce que nous sommes, à notre identité, à nos vœux d'égalité, à notre recherche de justice !

Par ailleurs, le gilet jaune, vêtement de sécurité par excellence, est devenu depuis quelques semaines, un signe de ralliement inédit. Parti des réseaux sociaux et d'un ras le bol général, c'est un phénomène très inattendu. Ce mouvement a la particularité de passer outre les syndicats et les partis politiques, devenus inaudibles et décriés. Comme pour toute protestation, chacun peut en penser ce qu'il veut.

On doit simplement rappeler que si le droit de manifester est une liberté, le respect des personnes et des biens l'est tout autant !

Les travailleurs pauvres et dorénavant les retraités pauvres ne sont pas une fiction. Ils existent et connaissent de plus en plus de difficultés à « boucler le mois ». **Leur pouvoir d'achat doit être amélioré de façon significative !**

Au niveau communal, votre conseil municipal continue d'œuvrer pour le « **bien-vivre ensemble** ». **157 000€ ont été investis en 2018** : - acquisition d'un véhicule électrique et borne de recharge pour faciliter la mobilité en milieu rural et l'autopartage, - mise en place d'enrobé, - création d'une seconde allée piétonne le long de la RN42 à la Raiderie avec potelets et panneaux clignotants, - rénovation complète de l'éclairage public avec des lampes à leds, - mise en peinture des locaux de l'école maternelle, - installation de 2 citernes souples de 120 m³ pour améliorer la défense incendie, - remise en état du mur du cimetière (le chantier se poursuivra en 2019)... Tout ceci avec le maintien d'un **budget équilibré**.

En 2019, malgré une conjoncture toujours difficile, de nouveaux projets verront le jour. Ils seront présentés lors de la cérémonie des Vœux **le 12 Janvier prochain**.

Bonne lecture, Joyeux Noël et Bonne Nouvelle Année à Tous !

Le Maire, C Tellier.

*Monsieur le Maire de Seninghem,
Les Adjointes, les Membres du Conseil Municipal
Vous adressent leurs Meilleurs Vœux de Santé,
Bonheur et Prospérité pour l'Année 2019.*

*Ils seraient heureux de vous recevoir, à l'occasion de la cérémonie des
Vœux, Salle d'Activités, **le Samedi 12 Janvier 2019 à 18h30***



Permanences de la Mairie

Mairie de Seninghem 90 rue Principale 62380 SENINGHEM



03.21.39.63.81 ou 09.67.22.63.81



mairie-seninghem@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public : - Lundi de 16h30 à 19h - Mercredi de 10h30 à 12h - Jeudi de 16h30 à 19h.

Mr le Maire sera présent en Mairie : - Mercredi de 11h à 12h et Jeudi de 17h30 à 19h (sauf si réunion)

Pendant les fêtes de fin d'Année, la Mairie sera fermée du 22 Décembre au 1er Janvier 2019.

Une permanence aura lieu le Jeudi 27 Décembre de 10h à 12h.

Réouverture normale le 2 Janvier.

AGENDA des MANIFESTATIONS

A.S.C.Seninghem : PETANQUE - La BOULE SENINGHEMOISE / COURS COLLECTIFS de FITNESS / DANSE MODERNE / FOOTBALL / MARCHE - **COMITE des FÊTES - **CLUB de l'AMITIÉ** - **BIBLIOTHEQUE** du Foyer Rural de Coulomby et de la Commune de Seninghem - **A L'ASSO d'EL PASO****

- **Samedi 12 JANVIER 2019 : CEREMONIE des VŒUX**
- **Samedi 2 MARS 2019 : THEATRE du CLUB de l'AMITIE**
- **Dimanche 24 Mars 2019 : 11ème Edition du TRAIL EVASION**
- **Samedi 6 AVRIL 2019 : NETTOYONS la NATURE**
- **Lundi 22 AVRIL 2019 : CHASSE aux ŒUFS de PÂQUES**
- **Dimanche 28 AVRIL 2019 : BANQUET des AINES**
- **Mercredi 8 MAI 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE**
- **Samedi 1er JUIN 2019 : GALA de DANSE de Seningh'en danse**
- **Dimanche 16 JUIN 2019 : KERMESSE du RPI**
- **Dimanche 14 JUILLET 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE**
- **Les 27/28/29 JUILLET 2019 : DUCASSE**
- **Du 1er au 9 SEPTEMBRE 2019 : NEUVAINES à NOTRE-DAME des ARDENTS**
- **Samedi 28 SEPTEMBRE 2019 : NETTOYONS la NATURE**
- **OCTOBRE 2019 : CONCOURS de CARTES du CLUB de l'AMITIE**
- **Lundi 11 NOVEMBRE 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE**
- **Mardi 17 DECEMBRE 2019 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du VILLAGE**
- **Mercredi 18 DECEMBRE 2019 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du FOOT**
- **19/20 DECEMBRE 2019 : DISTRIBUTION des COLIS de NOEL**
- **31 DECEMBRE 2019 : REVEILLON de ST SYLVESTRE**



ETAT CIVIL 2018

Nos joies et nos peines.

La Cigogne est passée...

1. **Martin MAES** né le 31 Mars 2018 à Blendecques de de Jonathan MAES et de Vanessa WILQUIN - domiciliés 13A rue principale 62380 SENINGHEM.
2. **Abygaëlle COLIN** née le 8 Mai 2018 à Boulogne/Mer de Jean-Marie COLIN et de Ludivine BARBAUX - domiciliés 117 Rue Principale 62380 SENINGHEM
3. **Jeanne VILLAIN** née le 19 Mai 2018 de Michaël VILLAIN et de Juliette HUMETZ - domiciliés N° 16 RN42 - La Raiderie 62380 SENINGHEM
4. **Mia LEDEZ** née le 6 Juin 2018 à BOULOGNE sur MER de Cédric LEDEZ et de Laëtitia HONVAULT - domiciliés 24 A RN42 - La Raiderie 62380 SENINGHEM
5. **Léana CLAIRET** née le 19 Octobre 2018 à Blendecques de Vincent CLAIRET et de Chloé CHARLEYS - domiciliés 9C RN42 - La Raiderie 62380 SENINGHEM

Ils se sont dit « OUI »

- **Frédéric FLIPPE et Juliette CAULLIEZ**, se sont mariés le 7 Juillet 2018 - domiciliés 64 Rue des Grands Bois - Watterdal 62380 SENINGHEM.

Ils se sont pacés

- **Quentin BELLENGUEZ et Amélie COQUERELLE** se sont pacés le 5 Novembre 2018 - domiciliés 16 A RN 42 - la Raiderie 62380 SENINGHEM.

Nous avons eu la douleur de perdre...

- **Mme Agnès QUANDALLE née De BERSACQUES**, âgée de 82 ans, décédée à Seninghem le 25 Janvier 2018
- **Mr Didier ALLOUCHERY**, âgé de 50 ans, décédé à Seninghem le 24 Mars 2018
- **Mme Thérèse CAZIN**, âgée de 63 ans, décédée à Seninghem le 14 Avril 2018
- **Mme Thérèse FICQUET**, âgée de 92 ans, décédée à Seninghem chez Mr et Mme PILLIER- FICQUET le 16 Avril 2018
- **Mme Yvonne OLIVIER**, décédée le 18 Septembre 2018
- **Mme Andrée ANTHIERENS née DUCROCQ**, âgée de 64 ans, décédée à Seninghem le 29 Novembre 2018



COMPTE-RENDU - JUILLET 2018

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes Charline FRAMMERY et Marilène DENEUVILLE, Mrs Christophe LECLERCQ et Daniel EVRARD, absents excusés.

Secrétaire de la séance :-Mr Paul-Henri AVART.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 24 Mai 2018, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. le **contrat Enfance/Jeunesse** avec la CAF du Pas De Calais a permis d'obtenir une aide de 12 900€.
- b. **La subvention du Conseil Départemental** pour la rénovation de **la voirie communale** effectuée en 2017, s'élève à 13 500€.
- c. **Le Centre de Loisirs** accueille depuis ce lundi 9 Juillet, 70 enfants sur les 2 sites.
- d. La **borne de recharge électrique** a été installée sur le parking de la mairie. Le branchement EDF ne devrait plus tarder. L'application de réservation du véhicule sera alors ouverte.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Poste d'Aide à l'école maternelle : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêt du contrat CUI au 31 Août de Mme M Deneuville qui intervient à l'école maternelle de Seninghem. Celle-ci avait demandé à bénéficier d'un CDD d'un an renouvelable. Par ailleurs, le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences » qui concerne les demandeurs d'emploi de longue durée et les bénéficiaires du R S A impose un accompagnement quotidien et une formation du bénéficiaire. Considérant la complexité du nouveau dispositif ; que la personne en place donne entière satisfaction à son poste; qu'elle est appréciée par toute l'équipe éducative et malgré la disparition de l'aide de l'état, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher Mme M Deneuville en CDD d'une année, à raison de 20h/semaine.**

b) Défense Incendie : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la difficulté à implanter rue P Lefrançois la poche souple pour la défense incendie. Mr JL Evrard qui en avait accepté la pose sur son terrain, souhaite qu'elle soit installée près de son habitation. Ce n'est pas réalisable car la canalisation d'eau est de diamètre insuffisant (60) et la poche se trouverait trop éloignée du puisard d'aspiration. Mr Le Maire a donc contacté le propriétaire de la petite parcelle Section C N°314 située face au puisard et qui est desservie en conduite de 80. Une traversée de route serait nécessaire. Ce dernier ne semble pas opposé à la mise en place de la citerne sur sa parcelle. Il demande qu'on lui fasse une proposition d'acquisition ou de location. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer une acquisition à 4€ le m2 pour une surface d'environ 300 m2 ou 100€ de loyer annuel avec un bail de longue durée.**

c) Aménagement d'un espace de stationnement pour le véhicule électrique : Mr le Maire présente à l'assemblée la note du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du P d C qui a émis deux hypothèses d'aménagement du parking de la mairie ou va être stationné le véhicule électrique. Un revêtement de sol de couleur claire est proposé, une zone est dédiée aux piétons, des plantations améliorent le cadre. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, accepte l'hypothèse n°1 de l'aménagement, autorise Mr le Maire à effectuer les démarches auprès du Conseil Départemental pour obtenir un maximum de financement. Des devis seront demandés pour connaître le coût des travaux.**

d) Rénovation de la partie « sud » du mur du cimetière : Mr le Maire donne connaissance d'une proposition de rénovation de la partie « sud » du mur du cimetière par l'APRT, atelier d'insertion de Saint-Omer. Il s'agit de remettre en état le mur de silex (62 m²) et de réparer les 6 contre - forts en briques. La participation financière s'élève à 4 240 € TTC sans les matériaux. Après délibération, **le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches pour cette remise en état.**

e) 14 Juillet / Ducasse : Les animations des 2 manifestations sont présentées à l'assemblée.

f) Questions diverses :

1. Le dernier projet de **zonage du PLUI** en cours d'élaboration est présenté. La demande d'extension du site ouest a été acceptée. Le Conseil Municipal **n'a aucune observation à formuler.**
2. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, **les rapports d'Activités 2017 de l'Alimentation en eau Potable, et de l'Assainissement du Syndicat Mixte d'adduction et de distribution d'Eau Potable de la Région d'Alquines.**
3. Le danger de la dépendance de Mr et Mme Duvivier, rue Thiau, est évoqué. Dans l'attente d'une mise en sécurité du bâtiment, la rue a été interdite à la circulation et aux piétons. Le Conseil Municipal **décide de demander aux propriétaires d'autoriser la municipalité à intervenir rapidement** afin de permettre de nouveau l'accès au voisin et à la fête communale qui se déroulera à proximité en fin de mois.
4. Il est demandé de rappeler à la population **que seuls, les feux de végétaux sont tolérés !** Des abus ont été constatés ! Certains brûlent n'importe quoi !

Le Maire,

C TELLIER



Aménagement d'un espace de stationnement pour le véhicule électrique



COMPTE-RENDU - SEPTEMBRE 2018

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mr Paul Henri AVART, excusé.

Secrétaire de la séance :-Mme Sylviane LARDEUR.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2018. Mr le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal sur quelques points :

- a. Le Centre de Loisirs en Juillet a accueilli **72 enfants** (32 de Nielles et 40 de Seninghem) pour un reste à charge de 5604 € (Nielles : 2490€ ; Seninghem : 3114€)
- b. La borne de recharge électrique est en fonctionnement. **L'application de réservation « Clem » est en service depuis le 3 Septembre.**
- c. Mme Marilène DENEUVILLE suite à son recrutement en CDD comme aide maternelle au groupe scolaire a présenté **sa démission du Conseil Municipal le 31 Août 2018.** Mr le Maire la remercie pour ses dix années d'investissement au sein du conseil.
- d. La rénovation **du mur d'enceinte de l'église** par l'APRT a débuté fin Août. Un devis a été demandé pour la partie située sur la rue des Creuses.
- e. Un arrêté **d'Interdiction des feux de végétaux ou autres** a été pris le 26 Juillet car certains habitants continuaient à bruler de tout en gênant le voisinage.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Travaux de Défense contre l'Incendie :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de la parcelle Section C N°314 rue P Lefrançois afin d'y implanter une citerne souple. Celui-ci n'a pas abouti. Une autre solution a finalement été trouvée. Le propriétaire de **la parcelle voisine section C N° 313 accepte la cession d'une surface d'environ 250 m2** le long de la rue pour ces travaux aux conditions fixées lors de la réunion du 11 Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce terrain. Par ailleurs, le fossé communal qui sépare les parcelles 313 et 314 sera récupéré pour y aménager l'accès pompiers.

Mr le Maire présente les 2 devis d'alimentation en eau établis par Suez pour ces citernes souples :-rue principale : 1 486.31€ ; -rue P Lefrançois : 1 363.37€ (TTC). Ils sont acceptés par le Conseil Municipal.

b) Aménagement du parking de la Mairie:

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'hypothèse d'aménagement retenu lors de la dernière réunion. Une réunion avec Mme Pattou de la Maison du Département a eu lieu le 29 Août. Ce jeudi, Mr Duvivier, responsable routes et mobilité du Département, a été reçu .Il propose d'intégrer au projet **la mise en place d'un plateau sur toute la longueur du virage**, rue principale afin d'assurer la sécurité des piétons et des élèves de l'école à proximité. Plusieurs financements pourraient être obtenus : DETR, Département (40% pour le plateau, 30% pour le parking +amendes de police pour la mise en sécurité du lieu).Une lettre d'Intention de travaux, ainsi qu'un avant-projet doivent être adressés au Département **avant fin Octobre.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte la conception de ces travaux d'aménagement. Un bureau d'études** (le moins disant) **sera contacté rapidement afin d'obtenir des propositions concrètes et chiffrées de cet aménagement qui pourrait être réalisé en 2019 si les aides financières sont obtenues.**

c) Création Pôle Métropolitain Audomarois:

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération proposée par la CCPL concernant la création et la validation des statuts de ce pôle qui intégrerait 89 communes et comprendrait près de 129 000 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix contre, **refuse la création de ce pôle métropolitain audomarois** ainsi que ses statuts. **La majorité considère que cette création n'apportera rien de plus à la commune et ses habitants.**



d) Agents Recenseurs :

Un recensement de la population se déroulera en Janvier 2019. L'INSEE a divisé la commune en 2 districts. Le Conseil Municipal **décide de nommer comme agents recenseurs Mmes Nadège Bourbiaux et Marie-Claire Chochoy, employées communales.**

e) Questions diverses :

1. Le Conseil Municipal accepte de passer à **100% de fruits et légumes frais Bio** dans le menu distribué au restaurant scolaire.
2. Le raccordement électrique pour l'éclairage public au Lusquet s'élève à **1 250€ TTC**.
3. Le **bac à verre au hameau de La Raiderie sera déplacé** car les dépôts sauvages continuent ! Un **bac pour les cartons** sera bientôt mis à disposition près de la salle d'Activités.
4. L'arpentage concernant la vente de l'antenne TDF se termine. Les propriétaires voisins seront convoqués prochainement.
5. Mr Foulon, agriculteur au Lusquet va réaliser **une traversée directe de la rue des Grands Bois pour le passage de ses vaches.**
6. L'organisation **d'un centre de Loisirs** en association avec Nielles les B pour les **vacances de Toussaint** est acceptée si un nombre suffisant d'enfants est atteint.
7. Un projet de **City-stade pour les jeunes** est présenté au Conseil Municipal. Il faut prévoir un coût d'environ 80 000€. Mr le Maire demandera différents devis et la **décision sera prise début 2019 suivant les financements obtenus.**
8. **Des travaux d'accotements** sont réalisés rue des Creuses, rue des Argillières et rue Hémont.
9. Une porte ouverte est programmée le **Vendredi 28 Septembre à la société « Energie Bois »** RN42 de La Raiderie.

Le Maire, C TELLIER

RENOVATION du MUR d'ENCEINTE du CIMETIERE





COMPTE-RENDU - OCTOBRE 2018

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Joseph-Marie EVRARD, absent excusé.

-Secrétaire de la séance :-Mr Daniel EVRARD

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 13 Septembre 2018, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour - là :

- a. Un rappel sur **l'obligation d'élaguer** a été adressé aux personnes concernées.
- b. **Le Centre de Loisirs** prévu du 22 au 26 Octobre **n'a pu se faire** car il y avait trop peu d'enfants inscrits.
- c. Les repas servis à la cantine scolaire sont désormais « **Bio à 100% » en fruits et légumes** depuis le 1^{er} Octobre.
- d. Le **bac pour les cartons, revues**, placé sur le parking à proximité de la salle d'Activités est à disposition des habitants. Qu'ils en fassent bon usage !

2) L'ordre du jour est relu :

a) Bilan du « Bistrot/Epicerie/Relais depuis son ouverture : Mr le Maire rappelle la signature d'un bail pour la location du local commercial d'une durée d'un an à compter du 28/11/2017, pour un loyer mensuel de 150 euros + charges électriques au profit de Mr Vincent Provence. Avec le Conseil Municipal, il regrette : 1.une **ouverture irrégulière** durant l'été, puis tardive (16h) depuis quelques semaines ; 2. un manque de communication et d'information auprès des habitants ; 4. Des services qui ne durent pas dans le temps :-vente de légumes, de l'Indépendant,... 3. un site Internet trop général sans photos locales...L'objectif de la Municipalité, par ce commerce de proximité, était de **dynamiser le centre du village et celui-ci n'est pas atteint**. Il est rappelé que le coût de la mise en service du commerce s'est élevé à plus de 57 000 euros.

Mr le Maire donne la parole à Mr Provence. Ce dernier justifie les horaires d'ouverture à cause d'une **faible fréquentation**. De cette manière, il diminue les charges électriques. Par ailleurs, de nombreux flyers ont été distribués pour informer la population des animations organisées et très peu de monde s'est déplacé. Heureusement que des personnes des villages voisins le font travailler. Il expose également ses **soucis pour obtenir le téléphone et Internet...**

Après débat, le Conseil Municipal souhaite une plus large ouverture du bistrot surtout en fin de semaine avec des services à la population définis et durables. Une meilleure concertation avec les autres commerces présents sur la commune est peut-être à trouver.

b) Aménagement de l'espace public près de la mairie et réalisation d'un plateau pour la sécurité des élèves et des piétons à proximité de l'école : Mr Le Maire rappelle la décision prise lors de la réunion du 13 Septembre concernant ce projet 2019.Un avant-projet et un chiffrage des travaux ont été réalisé par le bureau d'études V2R.Les documents sont présentés à l'Assemblée. La proposition d'aménagement est de qualité avec un souci de sécurité. **Le coût est estimé à 144 900€ HT soit 173 880€ T T C**. Différents dossiers de subvention sont à déposer (OSMOC, FARDA, et Amendes de Police, DETR) pour espérer atteindre 80% d'aides. **Le reste à charge serait alors de 28 980€.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avant-projet pour 2019 et charge Mr le Maire de déposer les demandes de financement citées ci-dessus.

c) Défense Incendie : Mr le Maire présente le document d'arpentage réalisé le 17 Octobre par Ingéo pour l'emprise nécessaire à la mise en place de la citerne Incendie rue P Lefrançois . Une acquisition de 178 m2 sera nécessaire auprès de Mrs Canonne que Mr le Maire remercient d'avoir acceptés cette cession . Tous les frais seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à signer tous les documents qui seront établis pour cette acquisition de terrain.



d) Indemnité au nouveau percepteur :

Après débat, le Conseil Municipal décide de demander le concours du nouveau receveur municipal, Mr Jean-François Heneman pour des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité correspondante.

e) Longueur de la voirie communale :

Mr le Maire informe l'assemblée que la longueur officielle de la voirie communale est de 10 604 m. Après contrôle de sa part, elle est en réalité d'environ 15 900 m. Un tableau détaillant la longueur de chaque rue communale sera adressé à la Préfecture du Pas De Calais. Cette longueur de voirie intervient dans le calcul des dotations et celle-ci doit être fixée par délibération du Conseil Municipal.

f) Projet de City-Stade :

Mr le Maire a reçu en présence de Mrs J Louis et J C Millamon le commercial de Rénov'sport, entreprise spécialisée dans l'aménagement de City-stade. Le lieu d'implantation sur le petit terrain de football, a été présenté. Un devis détaillé est attendu. Ce second projet 2019 ne sera développé que si les aides sont importantes. Par ailleurs, Le Conseil Municipal accepte que **la seconde partie de ce terrain soit aménagée en terrains de pétanque** car les pratiquants sont nombreux le dimanche après-midi.

g) Acquisition de l'antenne à La Raiderie par TDF :

Le bornage de l'emprise a été effectué le 18 Octobre. Le chemin d'accès à la parcelle a été repositionné car déplacé au fil des années. L'exploitant des parcelles voisines sera informé de cette remise en place. TDF demande l'achat de 430 m2. Le dossier sera clôturé pour la fin d'année.

h) Rénovation du mur d'enceinte de l'église par l'APRT :

Mr le Maire présente le devis de l'APRT pour la 2 ème phase de rénovation, le long de la rue des creuses. Celui-ci est accepté par le Conseil Municipal qui décide également de rénover la partie « ouest » côté place de l'église .

i) Questions diverses :

1. Demande de subvention par « Cœur Toujours » : elle est refusée par l'assemblée.
2. **Rémunérations des 2 agents recenseurs** : la dotation de l'INSEE étant de 1325€, il est décidé d'accorder à chacun des 2 agents 700€.
3. **Dépendance de Mr P DUVIVIER** : trois découpages de la parcelle sont présentés par Mr Le Maire. Le Conseil Municipal souhaite plutôt faire l'achat de la dépendance sur toute sa longueur. Une nouvelle entrevue avec Mr et Mme Duvivier se fera prochainement
4. **Vente d'une partie de la parcelle ZC N°20 (800 m2)** : Mr le Maire rappelle la décision de vendre une partie de cette parcelle. Finalement, 800m2 seront vendus au demandeur . IL est décidé que l'acquéreur prenne à sa charge les frais de bornage et de notaire.
5. **Acte notarié** : Un acte officiel a du être rédigé par Mre N Outtier, notaire à Lumbres, pour la cession à la commune de 4 petites parcelles situées rue des tilleuls par Mr A Sauvage. Cela avait permis l'élargissement de la rue.
6. Les travaux prévus à Watterdal pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie seront réalisés avant la fin de l'année.

Le Maire, C TELLIER.

COMPTE-RENDU - DECEMBRE 2018

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mrs Jean-Claude BOUFFART et Jean-Luc CHOCHOY, absents excusés.

-Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Claude MILLAMON

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 25 Octobre 2018, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. Le rappel sur l'obligation d'élaguer a été efficace.

b. La signature de l'acte de vente du terrain sur lequel se trouve l'Antenne à La Raiderie est programmée pour mi-janvier. La remise en place du chemin d'accès au site est en cours d'exécution.



c. Les services de l'Etat souhaitent que la longueur de la voirie communale soit établie au mètre près.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Avis sur l'Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC du Pays de LUMBRES : Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet du PLU a été élaboré, l'étape de la procédure, le projet de territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (12 voix pour), **émet un avis favorable sur le projet arrêté du PLUI, sur les orientations d'Aménagement et de programmation, sur le règlement écrit et graphique et toutes les autres pièces.**

b) Avis sur l'Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal de la CC du Pays de Lumbres : Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de RLPI a été élaboré, l'étape de la procédure, les orientations du RPLI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix), **émet un avis favorable sur le projet arrêté de RLPI, sur le rapport de présentation la partie réglementaire, et toutes les autres pièces.**

c) Projet de Terrain Multisports : Mr le Maire présente au Conseil Municipal trois devis établis par les sociétés :-Casal Sport ;-Rénov 'sport, et Nerual. **Plusieurs options sont possibles :** résine, gazon synthétique sablé, bancs, mini-buts, ossature Inox, ... Les coûts vont de 31 000€ à 52 800€ suivant les solutions choisies. Par ailleurs, la réalisation de la plateforme coûterait environ 20 000€ TTC. Des financements peuvent être obtenus auprès du Conseil départemental (30%), de la DETR (20%), du CNDS (20%) et de la CCPL (15%).

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise Mr le Maire à déposer toutes les demandes de subventions. La décision de réalisation sera prise en fonction des aides obtenues lors de la préparation du Budget 2019.**



d) Phase n°3 de la remise en état du mur du cimetière :

Mr le Maire rappelle que la décision avait été prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le devis de l'APRT s'élève à **3 294€ pour cette dernière phase de rénovation.**

e) Distribution du Colis des Aînés :

Elle se fera **les 20 et 21 Décembre** avec les membres du CCAS.

f) Arbre de Noël :

Il est programmé le **Mardi 18 Décembre à 18h30** dans la salle d'Activités avec les clowns : « Pipo et Bozoo ». **Jouets et friandises seront offerts aux enfants jusque 11 ans.**

La cérémonie des Vœux se déroulera le Samedi 12 Janvier 2019 à 18h30. Toute la population est invitée à cette manifestation.

g) Mobilité pour tous par le PLIE du Pays de St-OMER :

Mr le Maire donne lecture de la demande du PLIE qui souhaite financer les formations à l'obtention du permis de conduire dans le cadre de la Mobilité pour tous et pour aider ceux en recherche d'emploi. Un financement de 600€ est demandé par collectivité

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite, avant l'octroi d'un soutien, connaître si des habitants du village vont bénéficier de cette action et rappelle que la commune met déjà à disposition un véhicule électrique en autopartage.

h) Questions diverses :

1. Les **Délégués** du Conseil Municipal **pour le contrôle de la liste électorale** seront désormais Mr Paul Henri AVART (Titulaire) et Mr Christophe LECLERCQ (suppléant).

2. Les **douches des vestiaires** du stade municipal ont besoin d'une rénovation (isolation et carrelage). Quatre fenêtres doivent également être changées. Ces travaux sont acceptés par le Conseil Municipal. Ils seront effectués en Janvier 2019.

3. Mr le Maire informe le Conseil qu'une **stèle en marbre** va être posée **au Jardin du Souvenir** afin de permettre la pose de plaques nominatives. Elle est offerte par les Ets JOLY. Merci à eux !

4. Mr le Maire rappelle l'annulation **du mini- centre de loisirs** aux vacances de Toussaint. Il semble que les participations demandées aux familles soient **trop élevées**. Après délibération, il est décidé de proposer un **sondage** aux parents pour l'organisation ou non d'un centre aux vacances de Février, sachant que les tarifs seront revus à la baisse.

5. **L'éclairage au hameau de La Raiderie** est défaillant. Deux points lumineux sont en panne et non réparables (Leeds de 1ère génération) .Mr le Maire a contacté la FDE et la CCPL afin de pouvoir bénéficier d'une aide malgré la rénovation effectuée en Juin. C'est possible dans le cadre des certificats d'économie d'énergie si les travaux sont réalisés avant le 31 Décembre 2018.L'assemblée décide donc de remplacer les 7 lanternes par du matériel neuf. Le montant des travaux s'élève à 3 945.56€.

6. L'estimation **du projet 2019 de réalisation d'un plateau de sécurité avec Aménagement du parking de la mairie** a été revue par le cabinet V2R à la demande des services du Département. Elle est finalement de 183 228€ TTC dont 84 115€ pour le parking.

7. **Le chauffage défaillant de l'église** est évoqué. Un artisan spécialisé dans ce type de matériel sera contacté rapidement .Par ailleurs, la suspension de **la cloche** sera contrôlée par un menuisier.



SUITE des TRAVAUX 2018

TERRASSEMENTS pour l'INSTALLATION des CITERNES INCENDIE



ABRI pour le DISTRIBUTEUR de PAINS





TRAVAUX de VOIRIE



ACCOTEMENTS RUE des CREUSES



RÉNOVATION des salles de classe et de la cour de l'école pour la rentrée scolaire





La Commune a obtenu dans l'opération: " Fleurir le Pas De Calais" le Bouquet d'Or avec les encouragements du jury. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour l'obtention de cette récompense!

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

Vous pouvez dorénavant déposer vos cartons et papiers dans le conteneur prévu à cet effet. il se trouve sur le parking de la salle d'activités de Seninghem ! vous y trouverez aussi le bac récupérateur de verre ainsi que celui des textiles ! Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

- 1/ CONTENEUR CARTONS - 2/ BACS de RECUPERATION du VERRE - 3/ RECYCLAGE de TEXTILES





RPI - RENTREE des CLASSES 2018/2019

CLASSE de Mme LECLERCQ



CLASSE de Mme BOSIO





CLASSE de Mme BREBION



CLASSE de Mme CORNET



CLASSE de Mme FONTAINE





CLASSE de Mme BAYARD



CLASSE de Mme PENET



CLASSE de Mme SANNO





La MUNICIPALITE de JUILLET à DECEMBRE 2018

Du 9 au 27 JUILLET 2018 : Le Centre de Loisirs





Samedi 14 Juillet 2018 : CEREMONIE COMMEMORATIVE



Les 28/29/30 Juillet 2018 : DUCASSE de SENINGHEM





Samedi 13 OCTOBRE 2018 : Opération - "NETTOYONS la NATURE"



11 NOVEMBRE 2018 : Commémoration du Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale





Les ASSOCIATIONS de JUILLET à DECEMBRE 2018

Mercredi 11 Juillet 2018 : REPAS du CLUB de l'AMITIE à l'ETANG de SENINGHEM



Dimanche 30 SEPTEMBRE 2018 : LADIES ROSE TRAIL " les Rubans Roses en Pays de Lumbres"





Mercredi 10 OCTOBRE 2018 : REPAS du CLUB de l'AMITIE à CHANTAUVENT



Dimanche 21 OCTOBRE 2018 : Concours de Cartes du Club de l'Amitié



11 NOVEMBRE 2018 : Commémoration du Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale





Recensement de la population de la commune du 17/01 au 16/02/2019



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES

Tél : 03.21.39.62.14 **Mail :** sidealf@orange.fr

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au jeudi : 9h00-12h00 14h00-17h00
le vendredi : 9h00-12h00

Le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF), a été créé le 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2018, 2 autres communes ont intégré notre syndicat (Esquerdès et Wisques) pour la compétence eau potable. Le territoire du syndicat s'étend désormais sur 29 communes.

Les principaux investissements en 2018 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- La création d'un réseau d'assainissement dans la partie basse de la route du Val à Lumbres (250m)
- La création d'un réseau d'assainissement rue de la pourchinte et impasse Marcel Chaput à Elnes (540m et 2 postes de refoulement).

L'eau potable :

- Remplacement d'une conduite d'eau potable et remplacement des branchements plomb rue Henri Russel à Lumbres (440m et 36 branchements).
- Remplacement d'une conduite (115 mètres) dans le cadre des travaux communaux rue de Cléty à Dohem.
- Remplacement d'une conduite (100 mètres) dans le cadre de la rectification de virage au hameau de Créhem sur la Commune de Remilly Wirquin.
- Mise en place de compteurs de sectorisation sur les communes de Pihem, Remilly Wirquin (hameau de Créhem) et Lumbres (route de Nielles).
- Remplacement de la conduite de refoulement (90m) dans le forage de Pihem
- 55 devis « branchements neufs » ont été établis en 2018 et 39 ont été réalisés (arrêté fin novembre).
- Poursuite du programme de remplacement de compteurs (700) sur diverses communes du SIDEALF.
- Remplacement de la chloration au forage du val de Lumbres.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2018 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an. En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2018 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL :

Le SIDEALF vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition:

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| -Prélèvement mensuel | -Paiement en numéraire |
| -Prélèvement à échéance | -Virement bancaire |
| -Paiement par carte bancaire | |

Ces différents moyens de paiement sont gérés directement par le SIDEALF dans le cadre de la mise en place d'une régie qui fonctionne depuis janvier 2017.

Les services sont à votre disposition pour toute demande de renseignements, et un **service d'astreinte** peut être joint tous les jours **en cas d'urgence uniquement** au **06.88.06.63.45**.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année à venir.

Bertrand PRUVOST - **Président du SIDEALF**



CALENDRIER DES PERMANENCES PARLEMENTAIRES

Brigitte BOURGUIGNON - députée de la 6ème circonscription

FAUQUEMBERGUES : à 14H00 - Mairie de Fauquembergues, 8 Rue de St Omer

Le 4ème Vendredi du mois soit les :

- Vendredi 25 janvier 2019 - Vendredi 22 mars 2019 - Vendredi 26 avril 2019 - Vendredi 24 mai 2019
- Vendredi 28 juin 2019

DESVRES : à 8H30 - Permanence Parlementaire de DESVRES, 1 rue Minguet

Le 3ème samedi du mois soit les :

- Samedi 19 janvier 2019 - Samedi 16 mars 2019 - Samedi 18 mai 2019 - Samedi 15 juin 2019

LUMBRES : à 9H00 - Mairie de LUMBRES 2 Place Jean Jaurès

Le 4ème vendredi du mois soit les :

- Vendredi 25 janvier 2019 - Vendredi 22 mars 2019 - Vendredi 26 avril 2019 - Vendredi 24 mai 2019
- Vendredi 28 juin 2019

Les permanences ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires. - Secrétariat tél : 03 21 32 03 80

ACTE +

ACTE + 7, rue de la Trousse Bière 62500 ZUDAUSQUES

Téléphone : 03.21.88.22.00

Mail : actepius62@orange.fr

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE LOI 1901

Agréée par l'Etat

Pour vous entreprises, particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs.....

ACTE + Association spécialisée dans le remplacement de personnel, vous propose de la main d'œuvre.

Vos avantages :

Simplicité : Vous n'êtes pas l'employeur, ACTE + prend en charge toutes les démarches administratives.

Souplesse : Vous adaptez la durée de mise à disposition selon vos besoins.

Suivi : Vous bénéficiez d'un suivi personnalisé.

Economie :

Pour les emplois familiaux, ménage, jardinage vous bénéficiez de 50% de déduction ou de crédit d'impôts.

Possibilité de régler vos factures par CESU.

NOUVEAUTE: Nous disposons dorénavant d'un site internet et d'un compte Facebook :

Site : www.actepius62.fr Facebook : www.facebook.com/actepius62



SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



PAS-DE-CALAIS

Propriétaires-bailleurs, c'est pour vous !

**Assurez-vous un investissement rentable et sécurisé.
Avec SOLIHA Pas-de-Calais, louez solidaire et défiscalisez jusqu'à 85 %
de vos revenus fonciers !**

Nous sommes membres du Mouvement national SOLIHA, 1^{er} réseau associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Notre objectif est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes à revenus modestes.

En passant, par notre organisme agréé en intermédiation locative, vous pourriez prétendre à une **déduction fiscale de 85 %** de vos revenus fonciers bruts si, en plus de conventionner votre bien avec l'Anah, vous nous en confiez la **gestion**. Nous disposons de la carte professionnelle « Gestion immobilière ».

C'est l'Anah qui fixe le montant du loyer maximal à respecter figurant dans la convention, en fonction du niveau des loyers de marché et de la situation géographique des logements.

Il existe **3 types de conventionnements** :

- Intermédiaire (loyer proche du loyer libre) ;
- Social (loyer modéré) ;
- Très social (loyer très modéré).

En outre, l'Anah octroie, sous conditions, une **prime de 1 000 €** pour inciter les bailleurs à louer leurs biens en loyer conventionné social ou très social.

SOLIHA propose également à ses clients :

- Une **garantie VISALE** : c'est une assurance impayés qui couvre jusqu'à 36 mois d'impayés (**cautionnement gratuit** pour le bailleur et le locataire) ;
- Une **assurance dégradation immobilières et protection juridique**.

N'hésitez plus, contactez le service gestion locative, pour plus de renseignements et voir nos conditions, au 03.21.98.17.21 ou par courriel : iml.62@solihha.fr ou sur notre site : www.solihha-pasdecalais.fr



ADOS' ACCOMPAGNATEURS d'ENFANTS



Pas-de-Calais
Le Département

avec les **enfants**
et les **jeunes**
ensemble
pour l'**éducation** !
les **Francas**



Tu as 14 ans, 15 ans ou 16 ans !

Tu souhaites t'engager sur ta commune et accompagner les enfants sur ton territoire, dans les centres de loisirs ou les structures jeunesse !

Tu es libre sur tes vacances d'été ou les petites vacances !

Alors ! ... Deviens

« ADOS' ACCOMPAGNATEUR D'ENFANTS »

Comment ? En respectant les étapes suivantes !

1. Postuler en ligne sur

<https://www.adoac.fr/je-veux-devenir-adoac>

2. Après ta candidature, tu seras contacté par courrier pour t'inviter à une journée d'information/formation qui aura lieu soit le

Samedi 2 mars 2019 de 9h à 17h OU Samedi 18 mai 2019 de 9h à 17h.

Cette journée est GRATUITE et OBLIGATOIRE pour être « ADOS' ACCOMPAGNATEUR D'ENFANTS ». (Transport pris en charge à la porte de la mairie et repas du midi offert!)

3. Après validation de cette journée, tu seras confié au directeur du centre de loisirs de ta commune. Une convention sera établie entre tes parents, ta commune, les Francas et toi !

Toutes les activités proposées, les repas et le matériel nécessaire à tes fonctions sont pris en charge !

Plus d'infos sur «adoac.fr»





ORDURES MENAGERES - CALENDRIER de COLLECTE 2019

CALENDRIER 2019 DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR LA COMMUNE DE : SENINGHEM



JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7
M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13
L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14
M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15
M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16
J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18
S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21
M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22
M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25
S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28
M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29
M 31		S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30
J 31		D 31		V 31		M 31	S 31		J 31		M 31

■ Bac couvercle noir – ordures ménagères

■ Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

⚠ La collecte est assurée les jours fériés sauf Noël et Nouvel An où la collecte est assurée le lendemain.

RAPPEL : Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte.

Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.



Le Père Noël est passé par Senninghem

